Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

+1 514 397 7400 Numéro général
+1 514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

fasken.com

FASKEN MARTINEAU

André Turmel
Direct 514 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 18 octobre 2016
No de dossier : 10887/115805.174

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **CONTESTATION DE LA FCEI AU DISTRIBUTEUR**
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018
Dossier : R-3980-2016

Chère consœur,

La FCEI a pris connaissance des réponses d'HQD à ses questions. La FCEI demande à la Régie de l'énergie d'ordonner à HQD de répondre aux questions suivantes :

1. DDR no. 1

Question 3.2 : HQD ne répond pas à la question. La FCEI demande spécifiquement la quantité de puissance offerte et non pas la quantité disponible ou retenue par le Distributeur. Cette quantité est connue du Distributeur dès le 1er octobre.

Questions 3.9 et 3.10 : HQD refuse le dépôt du document demandé. Le fait que les puissances classées doivent être déposées dans le plan d'approvisionnement ne justifie aucunement de ne pas les déposer dans le présent dossier.

Question 4.5 : HQD refuse de répondre. La question ne vise pas à évaluer les transactions énergétiques de court terme, mais la validité du nouvel indicateur de marché proposé par le Distributeur. La FCEI considère que l'information demandée est pertinente et utile.

2. DDR no. 2 du témoin expert Natalie Colpron

Le balisage de la rémunération globale effectué par HQ par la firme Towers Perrin nous a été acheminé, mais il manque la page 4. Nous demandons qu'HQD fournisse cette page manquante.

Par ailleurs, nous ne comprenons pas pourquoi HQD refuse de verser ce document au dossier R-3980-2016. À défaut d'explications satisfaisantes, nous demandons à HQD de déposer ces informations au dossier de manière usuelle.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

André Turmel
AT/mb